

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Charles Laforest

<https://www.cadre21.org/membres/b1ec575aa6cc19e2378f12b6>

Date d'obtention : 2023-10-10 19:15:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontre la personne qui a signalé le problème et faire le protocole avec cette personne. Rencontrer la victime, si ce n'est pas elle qui a signalé l'incident, et faire le protocole avec elle. Rencontrer la personne qui a reçu les photos et faire le protocole avec et pour terminer, alerter la police de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans tous les cas, il est important d'appliquer le protocole et que je dois intervenir lorsque c'est l'élève qui vient me parler de l'incident. Si c'est un parent, je le réfère au poste de police, mais si c'est l'élève qui vient me voir, je dois obligatoirement faire le protocole avec lui et aller jusqu'au bout de l'intervention, jusqu'à temps je dois avertir la police de la situation

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsque les photos de la victimes sont enregistrés dans le téléphone de la personne qui les as reçu. Lui demander de supprimer les photos sans s'en assurer, car, si la personne est malveillante, il peut juste faire semblant de supprimer les photos, mais je trouve ça délicat de vérifier, puisque je n'ai pas envie de voir les photos